

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 60 (1987)

Heft: 3

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ACTIVITÉS DE L'ASPART-SO

appelé à remplacer, à titre intérimaire, M^e Claude Yerly jusqu'au mois de septembre 1986.

Il nous plaît de donner acte de leur collaboration exemplaire à M^e Yerly durant six ans et à M. Rocard. Nous avons apprécié leurs compétences et leur aimable disponibilité.

La repourvue des postes vacants au comité s'est faite lors de l'assemblée générale du 30 octobre.

2.3 Séances

Le Comité (23 membres) a siégé à trois reprises. Pour de plus amples détails, il convient de se ré-

férer aux procès-verbaux. Il a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt des exposés suivants: « De la tour à la maison-tour », M. Marcel-D. Müller; « Du concept de l'aménagement cantonal genevois », M. Raymond Schaffert; « Les remaniements parcellaires », M. Jean Weidmann.

Le Bureau (7 membres) s'est réuni quatre fois. Il s'est ingénier à préparer les différentes rencontres du comité ainsi que les manifestations et autres délégations assignées à l'association en cours d'exercice (voir procès-verbaux).

Simon Kohler, président ASPAN-SO

ÉCONOMIE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Journée d'étude du 20 novembre 1986 à Lausanne

Il est difficile, voire impossible, de résumer ici les diverses conférences: la matière était trop dense et l'espace qui m'est réservé est trop restreint.

Je me contenterai donc de rappeler que les thèmes abordés lors de cette journée ont fait l'objet d'une publication. Quelques brochures sont encore disponibles à l'adresse suivante:

ASPART, Schänzlihalde 21, 3013 Berne

Je ne m'étendrai pas non plus sur le nombre de participants qui, sans être exceptionnel (200 personnes), peut être considéré comme satisfaisant. Ce qui m'importe plus, c'est le grand intérêt que le thème a suscité chez les personnes présentes. Par contre, il m'apparaît intéressant de relever un élément frappant apparu lors de la genèse de ce cours.

Le but, pour notre organisation, était de délivrer un message: « Gardons-nous des thèses simplistes qui opposent systématiquement développement économique et aménagement du territoire, celui-ci ne pouvant être qu'une entrave à l'épanouissement de celui-là. Parce qu'il envisage l'avenir, l'aménagement du territoire permet une prospection qui ne peut que favoriser un développement économique équilibré. »

Ce message, pourtant simple, est-il suffisamment compris? Réponse affirmative si l'on envisage les différents exposés présentés.

Pourtant, lorsqu'il s'est agi de trouver un conférencier pour présenter le thème « Rapport entre les investissements privés et l'aménagement du territoire », les organisateurs du cours se sont tout naturellement dirigés vers des investisseurs privés, des banquiers d'abord, puis des assureurs. Sans succès. Pourquoi? Peut-être que:

1. Les investisseurs ne désirent pas s'exprimer en public; ils préfèrent participer en observateurs.
2. Le sujet ne les inspirait pas.
3. Ils considèrent que c'est le travail des professeurs que de faire des conférences.

C'est la raison pour laquelle les organisateurs, pour parler d'économie en Suisse, ont dû faire appel exclusivement à des conférenciers qui dépendaient, peu ou prou, du secteur public.

Vu la qualité des conférences présentées, nous ne pouvons que remercier les investisseurs d'avoir ainsi cédé leur place.

G. Calpini

INFORMATION

BIBLIOGRAPHIE

René Reitter

« Les contributions d'équipement plus particulièrement en droit neuchâtelois ». Thèse – Neuchâtel – 1986

Imprimerie centrale – Neuchâtel – 178 p.

Cette thèse, sortie de presse à la fin de l'année dernière, est l'aboutissement de longues et minutieuses recherches qui ont conduit l'auteur dans les méandres des législations fédérales, cantonales ainsi que des réglementations communales relatives aux contributions d'équipement, et cela pour le plus grand profit du lecteur.

L'étude est divisée en deux parties, les principes généraux d'abord, puis le droit neuchâtelois en particulier.

Dans le cadre de la première partie, l'auteur, après avoir examiné les divers types de contributions publiques et les principes qui y sont applicables, aborde le problème plus spécifique des contributions causales en relation avec l'aménagement du territoire.

La deuxième partie est consacrée plus particulièrement au droit neuchâtelois et a également l'avantage d'illustrer les principes généraux.

INFORMATION

Cet ouvrage s'avère particulièrement utile aux praticiens car il a le mérite de faire une synthèse entre différents principes essentiels tirés tant du droit administratif général que du droit fiscal. Enfin, il renseigne sur le dernier état de la jurisprudence.

Pour les responsables cantonaux et communaux

de l'aménagement du territoire ainsi que pour les particuliers touchés par une décision d'assujettissement, l'ouvrage de M. Reitter constitue une véritable mine de renseignements.

P.-S. Cet ouvrage est en vente au secrétariat de l'ASPAÑ, Schänzlihalde 21, Berne (tél. 031/42 64 44) au prix de 25 fr.

G. Calpini

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS ASPAÑ-SO ET ASPAN CENTRALE DESTINÉES À LA SUISSE ROMANDE

L'ASPAÑ centrale organise deux cours en Suisse romande.

1. Le 4 mars 1987 à Martigny (Hôtel de Ville), sur le thème: «Modification dans l'affectation des zones/restriction et extension des possibilités de construire/conséquences de ces phénomènes pour les communes et les propriétaires fonciers».
2. Le 28 octobre 1987, à Nyon (Aula de l'établissement de Nyon-près-Marens), sur le thème «Simplification des règlements de construction».

Le jeudi 11 juin 1987, l'ASPAÑ-SO tiendra son assemblée générale annuelle ordinaire à La Chaux-de-Fonds. L'ASPAÑ-SO a choisi d'aborder le thème suivant: *Le Corbusier dans l'aménagement du territoire*. Cette manifestation s'intégrera dans l'ensemble des manifestations commémoratives à l'occasion du centenaire de Le Corbusier.

Le Cahier 2/87 sera entièrement consacré à Le Corbusier.

Nous comptons sur votre participation.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT – CONCOURS GAE

Le GAE organise un concours à l'occasion du 150^e anniversaire de la SIA

Le Groupe spécialisé pour l'aménagement du territoire et l'environnement (GAE) estime que pour marquer son jubilé, la SIA doit pour une fois donner aux jeunes générations une chance réelle de s'exprimer sur l'avenir de notre cadre de vie. Il ouvre donc un concours destiné aussi bien aux étudiants qu'aux praticiens de moins de 30 ans, sur le thème «Quel avenir pour l'aménagement du territoire et l'environnement?».

Ouverture

Quand il s'agit du futur, ce sont des générations d'un certain âge qui décident. Ce ne sont pas les jeunes qui mènent la politique, ni nos entreprises. Mais, pour une fois, cet ordre est renversé. La SIA fête ses 150 ans. Pour cette occasion le GAE, Groupe spécialisé pour l'aménagement du territoire et l'environnement, donne la parole aux jeunes de moins de 30 ans; vous êtes invités à formuler vos idées et visions sur les questions de l'aménagement et de l'environnement de la Suisse dans l'avenir. Les meilleurs travaux seront primés et publiés. Etudiants et collaborateurs, la GAE vous offre la possibilité de lancer vos idées, sans le compromis usuel et pragmatique de notre vie politique.

1. A l'occasion du 150^e anniversaire (en 1987) de la fondation de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, le Groupe spécialisé pour l'aménagement du territoire et l'environnement (GAE) organise un concours; les plus jeunes générations sont invitées à formuler leurs réflexions, leurs propres idées et leurs propositions sur le thème: «Quel avenir pour l'aménagement du territoire et l'environnement?»
Quelles seront demain les tâches de l'aménagement du territoire en liaison avec l'environnement; à quelles interactions faut-il s'attendre, à quelles conséquences et à quelles influences? Quels seront les nouveaux apports de cet aménagement?
2. Les travaux seront appréciés par un jury interdisciplinaire. La remise des prix devrait se faire à l'occasion des manifestations qui marqueront le 150^e anniversaire de la SIA. Il est en outre prévu de publier les meilleurs travaux dans la revue *Ingénieurs et architectes suisses*. Enfin le Groupe spécialisé (GAE) envisage l'organisation d'un colloque auquel les gagnants du concours seraient invités à titre de conférenciers.
3. Sont autorisés à participer au concours tous les jeunes nés en 1958 ou plus tard, qui s'in-